

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

LA SURVIVANCE-VOYAGE, COMPAGNIE D'ASSURANCE

Avis d'intention de changer de nom

Conformément à l'article 148 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, **La Survivance-Voyage, Compagnie d'assurance**, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné avis de son intention de changer de nom pour celui de :

Humania Assurance Voyage

Le siège de l'assureur est situé au :
1555, rue Girouard Ouest, bureau 201
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z6

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») procédera au réexamen de l'autorisation de l'assureur en raison du changement de nom. La décision sera publiée au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 28 mai 2026

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.